



**COVID-19**  
**Recommandations portant sur l'organisation des soins en Médecine Nucléaire**  
**Version du 14 mars 2020**

---

### **Introduction**

Le Covid-19 va mettre en tension les services de soins. La médecine nucléaire est une activité essentiellement externe (95% de l'activité) assurant le diagnostic et le suivi de pathologies multiples. Considérant le risque élevé de contamination du personnel soignants aux patients potentiellement à risque et de contamination des patients aux personnels soignants, le report de certaines examens diagnostiques **non urgents** est souhaitable.

L'activité de thérapie pose des problèmes spécifiques liés à la gestion du risque infectieux et radiologique chez un patient potentiellement infecté par le Covid-19 ou qui risque de s'infecter pendant l'hospitalisation. Les thérapies non urgentes doivent être différées. Se pose aussi la question de l'hospitalisation obligatoire pour l'administration de certains radiopharmaceutiques mais qui, sachant que le risque radiologique pour le public est négligeable, pourraient être administrés en ambulatoire. Enfin, la possibilité de réquisition des chambres de thérapie radioprotégées pour prise en charge de tous patients, quelle que soit leur pathologie, doit être anticipée. Elle suppose une autorisation exceptionnelle par les tutelles.

### **Recommandations**

Le CNP (ANAIMEN, CNEBMN, SFMN et SNMN) préconise :

#### Pour les activités diagnostiques,

Report de tous les examens **non urgents** et sans impact immédiat sur la prise en charge du patient en particulier :

- les scintigraphies myocardiques de surveillance
- les scintigraphies rénales
- les TEP de surveillance, TEP <sup>18</sup>F-Choline et <sup>68</sup>Ga-PSMA
- les Scintigraphies osseuses oncologiques de surveillance
- Les scintigraphies cérébrales (TEP et TEMP)
- Les scintigraphies pour recherche d'adénome parathyroïdien

Sont maintenus, les examens avec impact sur la prise en charge du patient, ou risque de perte de chance en particulier :

- TEP pour caractérisation tumorale, bilan d'extension et évaluation de la réponse thérapeutique
- Scintigraphie myocardique diagnostique si probabilité a priori d'ischémie myocardique de niveau intermédiaire.
- Recherche de ganglion sentinelle par méthode scintigraphique
- Scintigraphie pulmonaire
- Recherche de foyers infectieux (TEP ou TEMP)
- Scintigraphie osseuse au cas par cas



*Société Française de Médecine Nucléaire  
et Imagerie Moléculaire*  
**MAISON DE LA MEDECINE NUCLEAIRE**  
5 rue Ponscarne 75013 Paris  
Tél : 01 44 75 88 16  
Email : [secretariat@sfmn.org](mailto:secretariat@sfmn.org) -<https://www.sfmn.org/>

Une augmentation de l'activité de scintigraphie pulmonaire est attendue et déjà constatée dans certains services. Il s'agit soit de suspicion d'embolie pulmonaire chez des patients infectés COVID -19, ou suspect d'infection COVID 19, ou de demandes d'examens pour délester les services de radiologies. Un circuit dédié à la prise en charge des patients devant bénéficier des scintigraphies pulmonaires doit être mis en place si la configuration du service le permet.

Nous invitons tous les services à mettre en place des procédures de nettoyage des salles des examens entre chaque examen (de type pour Bactérie Multiresistante) et conformément aux recommandations du CLIN local

pour les activités de thérapie

- traitement en **ambulatoire** pour le Lutathera® et le  $^{177}\text{Lu}$ -PSMA sous réserve de l'autorisation des tutelles (ASN et ARS)
- report des traitements par  $^{131}\text{I}$  chez les patients sous thyrogène traités pour cancer de la thyroïde  
maintien des traitements par  $^{131}\text{I}$  chez les patients en sevrage traités pour cancer de la thyroïde
- autorisation exceptionnelle d'admettre des patients « tout venant » dans un secteur radioprotégé avec présence ou non de patient radioactifs, sous réserve de l'autorisation des tutelles (ASN et ARS)

Ces recommandations pourront faire l'objet d'une mise à jour en fonction de l'évolution de l'épidémie et de la saturation éventuelle du système de santé. Les équipes de médecine nucléaire ont l'entière liberté de suivre ou non ces recommandations.

Professeur Olivier MUNDLER  
Président du Conseil National de Médecine Nucléaire

Professeur Florent CACHIN  
Président de la SFMN

Professeur Jacques DAR COURT  
Président du CNEBMN

Docteur Jean Baptiste VOITOT  
Président du SNMN

Docteur M.B. CHAWKI  
Président de l'ANAIMEN